

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2016**

**Présents :** MM G. BEAUZETIER, A. BARRIERE, N. ANDRIEUX, J. WASYLEZUCK, A. GILARDIE, P. AGARD, J. ARNAUDON, J.C. BOYER, R. BRUINAUD, A. DUQUEYROIX, J. GIRARDIE, P. LATOUR, T. MARSHALL, M.T. RICHARD.

**Absents excusés :** A.S. PLATEAU donne pouvoir à P. LATOUR pour voter en son nom.

L'an deux mille seize, le 9 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BUSSEROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy BEAUZETIER, Maire. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer. Madame Jacqueline WASYLEZUCK est désignée secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1- Mise en œuvre de la proposition n°3 du SDCI
- 2- Composition du nouveau conseil communautaire (proposition d'accord local)
- 3- Adhésion au service commun d'instruction ADS de la CCPVN
- 4- Approbation des propositions de la CLECT du 10 novembre 2016
- 5- Renouvellement du personnel de la cantine scolaire
- 6- Indemnités de conseil et de confections du budget
- 7- SDE24 – Renouvellement du groupement d'achat d'électricité
- 8- Demandes de subventions
- 9- Travaux BONNEFOND
- 10- Contrat d'objectif 2016-2020
- 11- Proposition d'adhésion à une nouvelle assurance
- 12- Columbarium et jardin du souvenir – Présentation des offres
- 13- Questions diverses

### **1- MISE EN ŒUVRE DE LA PROPOSITION N°3 DU SDCI**

Les Communautés de Communes du Haut Périgord (CCHP) et du Périgord Vert Nontronnais (CCPVN) fusionnent au 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Par mail en date du 15 Septembre 2016, Madame la Préfète de la Dordogne a transmis à toutes les Communes concernées, dans le cadre de la mise en œuvre de la proposition n°3 du SDCI, l'arrêté portant création d'un EPCI issu de cette fusion. Il convient de se prononcer sur les clauses minimales des statuts à savoir la dénomination de la nouvelle entité, la localisation de son siège et la durée pour laquelle elle est constituée. Il est proposé :

- Dénomination : **Communauté de Communes du Périgord Nontronnais**
- Siège : **Avenue de Général Leclerc 24300 NONTRON**
- Durée : **Illimitée**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition que dessus.*

### **2- RECOMPOSITION DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES – PROPOSITION D'ACCORD LOCAL**

La fusion de la Communauté de Communes du Haut Périgord entraîne une recomposition du conseil communautaire. Il doit être procédé à une nouvelle détermination du nombre et à une répartition des sièges de conseiller communautaire. La gouvernance proposée est fixée dans le cadre d'un accord local, fixant à 2 le nombre de sièges de la Commune de Busserolles

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la répartition des sièges de la futur Communauté de Communes qui sera issu de la fusion de la CCHP et de la CCPVN, au 1<sup>er</sup> Janvier 2017, selon l'accord local proposé que dessus.*

### **3- ADHÉSION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES ADS DE LA CCPVN**

Suite au désengagement de l'Etat en matière d'Application du Droit des Sols (ADS) prévu par la loi ALUR du 24/03/2014 (fin de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les communes compétentes appartenant à un EPCI de + de 10 000 habitants), la CCPVN a décidé d'apporter une assistance aux communes de son territoire, en mettant en place un service commun d'instruction ADS en lieu et place de celui de la DDT. Dans ces conditions, la Commune de Busserolles devra choisir de confier l'instruction de ses autorisations d'urbanisme au service instructeur de son choix, à savoir le service urbanisme de la CCPVN.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'adhérer au service commun d'instruction ADS de la CCPN à compter du 1er Janvier 2017.*

#### **4- APPROBATION DES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)**

Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le calcul des attributions de compensation est validé par délibération des conseils municipaux des communes membres. A cet effet, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges réunie le 10/11/2016 au siège de la CCHP, concernant les transferts de charges au 31/12/2016 et le calcul des attributions des Communes membres.

*Après avoir pris connaissance du rapport de la CLECT et du mode de calcul des attributions de compensation, le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions), approuve le rapport de la CLECT ainsi que le mode de calcul de l'attribution de compensation pour la Commune de BUSSEROLLES.*

#### **5- RENOUELEMENT D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE**

Le CDD de Madame MARTIN Sandra est renouvelé pour une durée d'un an, à savoir du 01/01/2017 au 31/12/2017 au poste d'adjoint technique de l'école (cantinière), à temps complet, dont l'actuel contrat se termine le 31/12/2016.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de Madame MARTIN Sandra aux mêmes conditions que son précédent contrat.*

Pour information, dans le cadre de la restructuration du territoire scolaire, il est envisagé de garder l'école primaire (CM1 et CM2) à la Commune de Busserolles.

#### **6- INDEMNITE DE CONSEILS ET DE CONFECTION DU BUDGET**

Comme chaque année, Madame BOURGEOIS et Monsieur DELEST perçoivent une indemnité afin d'assurer à la Commune des prestations de conseils et de confection des documents budgétaires.

*Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), accorde à Madame BOURGEOIS, Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques, l'indemnité de conseil au taux de 50% et prend acte que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité ; et à l'unanimité, accorde également à Monsieur DELEST, Inspecteur des Finances Publiques, l'indemnité relative à la confection des documents budgétaires.*

#### **7- SDE24 – RENOUELEMENT DU GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE**

La commune de Busserolles fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies. L'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confirmer de nouveau l'adhésion de la Commune de Busserolles au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, pour une durée illimitée.*

#### **8- DEMANDE DE SUBVENTION**

Par courrier en dates des 5 et 6 Octobre 2016, le Principal du Collège « les Marches de l'Occitanie » nous sollicite une participation financière dans le cadre de voyages pédagogiques au mois de Mai 2017 et 2016 et au mois d'Avril 2017 pour un nombre total de 8 enfants.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer 75€ par élève et par an, soit pour les 8 élèves la somme de 600€. Cette somme sera versée directement aux familles sur présentation d'une attestation de participation au voyage, fournie par le Collège.*

#### **9- TRAVAUX BONNEFOND**

Les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière sont différés en raison d'une étude complémentaire d'accès handicapé. S'agissant de la VC102 (Trepeix), les travaux sont prévus courant 2017.

## **10- CONTRAT D'OBJECTIF 2016-2020**

Dans le cadre des contrats d'objectifs, la Commune propose d'intégrer les travaux du bâtiment de la poste.

## **11- PROPOSITION D'ADHESION A UNE NOUVELLE ASSURANCE**

La Commission en charge de trouver un meilleur prix chez d'autres assureurs a présenté ses recherches. Une décision sera prise au prochain Conseil.

## **12- COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR – PRESENTATION DES OFFRES**

N'ayant reçu qu'un seul devis sur trois, il est décidé d'ajourner ce point. Celui-ci sera débattu au prochain Conseil.

## **13- QUESTIONS DIVERSES**

### **❖ Point sur les panneaux signalétiques à commander**

Chaque conseiller fera un inventaire des panneaux manquants dans leur secteur.

### **❖ Travaux de clôtures**

Les travaux de clôtures de Monsieur MOUSNIER commenceront au printemps 2017.

### **❖ Ouverture exceptionnelle de la Mairie le Samedi 31 Décembre 2016 de 9h00 à 12h00**

Une permanence sera assurée par un élu pour accueillir les dernières inscriptions aux élections présidentielles de 2017. Pensez à vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### **❖ Convention de mise à disposition de la structure scolaire**

En vue de la fusion de la CCHP et de la CCPVN, il convient de prendre un avenant à cette convention de mise à disposition au service de l'ALSH.

### **❖ Téléthon**

Nathalie rappelle que les beignets sont financés pour moitié par la Commune et pour moitié par le Comité des fêtes. Elle remercie toutes celles et ceux qui ont permis le bon fonctionnement de la distribution des beignets ainsi que toutes les personnes qui par leur achat ont permis de récolter la somme de 760€, versée dans son intégralité au TELETHON.

### **❖ Achat chemins ruraux**

La Commune prévoit d'acquérir des chemins pour 2017.

### **❖ Enquête Publique**

Fin de l'enquête publique menée par le commissaire enquêteur, Madame Joëlle DÉFORGE, du mardi 18 octobre 2016 au vendredi 4 novembre 2016. Le rapport est consultable en mairie.

**❖ Monsieur le Maire et le Conseil Municipal  
vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année ❖**

La séance est levée à minuit.